

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 30 Janvier 2018

**Délibération n° 4 - 2018 relative à l'approbation des capacités d'accueil
Parcoursup 2018-2019**

Vu l'article L712-3 IV du code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve les capacités d'accueil relatives à Parcoursup 2018-2019, pour les licences et les DUT, sous réserve de modifications, telles que listées dans le tableau en annexe.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	16
Membres en exercice	36	Membres représentés	11
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	11		

Décompte des suffrages

Votants	26	Pour	16	Contre	4	Abstentions	6
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée


 Vice-président
 Guillaume CELLE

Document en annexe au présent extrait : Tableau des Capacités d'accueil Parcoursup 2018-2019

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 06-02-2018

Document mis en ligne le : 06-02-2018